

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Pour la création de 30 places d'EHPAD pour personnes en situation de handicap vieillissantes, par transformation de places d'EHPAD existantes en Deux-Sèvres



Date de publication : 14/02/2025

Date limite de réception des dossiers de candidature : 07/04/2025





1 - Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation

La Présidente du Conseil Départemental des Deux Sèvres
Mail Lucie Aubrac – CS 58880
79028 NIORT cedex

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville – CS 91704
33063 BORDEAUX cedex

2 - Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le **07/04/2025** en version dématérialisée. L'envoi du dossier de candidature par mail, mentionnera l'objet « AAC 2025 – Création de places UPHV en EHPAD 79 » s'effectuera à toutes les adresses suivantes :

alexia.vaucelle@deux-sevres.fr

ET

delphine.metayer@deux-sevres.fr

ET

ars-dd79-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr

Cet envoi par mail devra comprendre l'ensemble des éléments de la candidature. Tous les fichiers devront être au format PDF, éventuellement compressés au format .ZIP.

Ces pièces jointes ne seront ouvertes qu'à l'issue de la période de dépôt.

3 - Contenu du dossier de candidature

Chaque dossier devra comporter les documents suivants :

- Le formulaire de réponse (Annexe B) dûment complété, auquel s'ajoutent :
- Les documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- Une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- L'ensemble des documents repris sous forme de « check-list » pour chaque critère évalué (disponibles sur la synthèse à compléter : pages 12 à 14 de l'Annexe B).

Les candidats peuvent proposer les modalités de réponse qu'ils estiment les plus satisfaisantes. En effet, en application de l'article R.313-3-1 3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les candidats sont autorisés à présenter des variantes sous réserve du respect des conditions minimales énoncées :

- ↳ La catégorie de l'établissement ;
- ↳ Le territoire concerné ;
- ↳ Le public ciblé ;



- ↳ La composition et la pluridisciplinarité des équipes ;
- ↳ La cohérence du projet avec l'enveloppe financière ;
- ↳ Le calendrier de mise en œuvre.

Dans le cas où plusieurs gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées est demandé.

Tout document complémentaire permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges peut être annexé.

4 - Le processus d'instruction et de sélection

Les projets seront étudiés en deux temps :

1. Vérification de la complétude du dossier. Attention, tout dossier incomplet ne sera pas étudié.
2. Instruction du projet par les instructeurs CD et ARS. Cette étape donnera lieu à un rapport d'instruction de chacun des projets, ainsi qu'un classement de ceux-ci selon les critères de la grille de cotation.

Après validation des projets, les autorités compétentes délivreront les autorisations qui seront notifiées aux candidats retenus.

5 - Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidature

Cet avis et ses annexes (cahier des charges, formulaire réponse) seront consultables et téléchargeables sur les sites du Conseil Départemental 79 www.deux-sevres.fr et de la Délégation Départementale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr.

Pour toute question ou échange relatif à cet appel à candidature : mail mentionnant dans l'objet la référence de l'appel à projet : « AAC 2025 - Création de places d'UPHV en EHPAD 79 »

alexia.vaucelle@deux-sevres.fr

ET

delphine.metayer@deux-sevres.fr

ET

ars-dd79-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr

6 - Calendrier

Date de publication : 14/02/2025

Date limite de réception des dossiers de candidature : 07/04/2025

Date prévisionnelle de la réunion du comité de sélection : Première quinzaine de mai 2025

Date limite prévisionnelle de notification : 31/12/2025



7 - Annexes

Annexe A : Cahier des charges comprenant la grille de cotation

Annexe B : Formulaire de réponse